

CHARTRE de pratique du Vélo Tout Chemin (VTC) et du Vélo Assistance Électrique (VAE).

Les circuits prévoient une pratique sur tout type de chemin.

Équipements :

- ✓ utiliser un cycle équipé réglementairement, en parfait état de marche ;
- ✓ être équipé de gants et d'un casque ;
- ✓ porter un vêtement à haute visibilité (type plastron jaune fluo) et/ou un sac à dos haute visibilité (fluorescent) ;
- ✓ il est conseillé d'être équipé d'un feu rouge fixé sur le vélo ou sur le casque ;
- ✓ pour le VAE, disposer de batterie(s) suffisamment chargée(s) pour répondre à la durée de la sortie.

Avoir avec soi :

- ✓ sa licence ;
- ✓ son passeport santé dûment rempli (un document vierge est téléchargeable sur le site de Vitalité Océane à la page « Espace adhérents / Sécurité »).

Sécurité :

- ✓ respecter le code de la route, et plus particulièrement, celui spécifique à la pratique du vélo pour ma sécurité et celle des autres participants ;
- ✓ appliquer les consignes de l'animateur ;
- ✓ respecter le rythme du groupe ;
- ✓ maintenir une distance de sécurité supérieure à un vélo.

Déplacement en voiture :

- ✓ ne pas laisser la batterie sur le vélo.